

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Soumissions télécopier : (819) 997-9776
Courriel ePost Connex :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Innovation Procurement Directorate
Direction des achats innovateurs
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Étage 4
Gatineau, Québec
K1A 0S5

Title-Sujet Système de détection et d'identification à distance (SDID)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-18ADIS/B	Amendment No. - N° modif. 024
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-18ADIS/B	Date 8 juillet 2020
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier 010sl.W8476-18ADIS/B	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 30 juillet 2020	Time Zone Fuseau horaire Heure normale de l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: April Campbell	Buyer Id - Id de l'acheteur 010sl
Telephone No. - N° de téléphone 613-858-9485	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS REÇUES DES SOUMISSIONNAIRES

Le présent document sera la dernière modification publiée pour la demande de soumissions n° W84876-18ADIS/B.

L'invitation à soumissionner n° W8476-18ADIS/B sera ANNULÉE et la demande de propositions (DP) n° W8476-18ADIS/C, qui sera publiée le 9 juin 2020 la remplacera. Le Canada a regroupé toutes les modifications de l'invitation à soumissionner dans la nouvelle DP.

- Q157 Dans le volume 1 : Instructions et exigences à l'intention des soumissionnaires, en ce qui concerne le critère M172, n° 303, Pluie battante, on peut lire ce qui suit : « Le SDID doit fonctionner pendant et après son exposition à la pluie battante conformément à la norme MIL-STD-810H (méthode 506.6, procédure I) en utilisant un taux de précipitations de 1,7 mm/min (4 po/h) et une vitesse du vent de 18 m/s (40 km/h). Il ne doit pas y avoir d'infiltration d'eau dans l'équipement. »
Est-ce que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pourrait envisager de considérer un essai de protection contre l'infiltration de niveau IP68 comme étant compatible avec les essais en matière de pluie battante exigés?
- R157 Le ministère de la Défense nationale (MDN) s'attend à ce que les résultats et les rapports présentés qui démontrent la conformité aux exigences aient été obtenus à l'aide des références indiquées, souvent une norme MIL-STD. Si un soumissionnaire soumet des résultats selon une norme différente, le MDN, à sa seule discrétion, évaluera la pertinence des résultats pour en évaluer la conformité. Les soumissionnaires sont fortement encouragés à respecter les normes indiquées à l'appendice AA de l'annexe A du volume 2 : Spécification des exigences du système.
- Q158 Dans le volume 1, Instructions et exigences à l'intention des soumissionnaires, au critère CC40, n° 273, Contamination par des fluides, on peut lire ce qui suit : « Le rendement du SDID ne doit pas être dégradé lorsqu'il est exposé aux 10 produits chimiques suivants, tel que décrit dans MIL-STD-810G, méthode 504.1, procédure II. [...] Méthode de vérification : Rapport d'essai. »
Le détecteur de produits chimiques que nous proposons est fabriqué en Europe et aucune installation d'essai en Europe centrale ne peut exécuter de tels essais.
- A) TPSGC pourrait-il envisager de remplacer la méthode de vérification par un commentaire descriptif ou une preuve préliminaire?
- B) Un rapport d'essai interne d'entreprise constituerait-il une preuve satisfaisante du respect de cette exigence?
- R158A Veuillez consulter la réponse à la question 156. Notez également qu'il n'est pas nécessaire qu'un rapport d'essai provienne d'un laboratoire tiers si la procédure est consignée de façon appropriée et qu'elle fait l'objet d'un suivi adéquat, et si les résultats sont bien enregistrés.
- R158B Veuillez vous reporter à la réponse précédente.
- Q159 Dans la modification 014, la réponse à la question no 97 faisant référence aux critères O100, O165-O173, CC41-CC45, CC47 et CC51 indiquait ce qui suit : « Des rapports d'essai devront être

présentés pour répondre à ces exigences, mais on reconnaît que certains essais pourront ne pas avoir été menés par tous les soumissionnaires. Le Canada évaluera les tests équivalents sur le respect des exigences. »

En raison de la crise du coronavirus, les installations d'essai qui ont la capacité d'effectuer des essais selon les exigences de la norme MIL-STD fonctionnent dans une capacité limitée. Bon nombre des essais requis pour le Système de détection et d'identification à distance (SDID) ne peuvent être effectués dans des installations d'essai accréditées. Nous demandons à TPSGC d'envisager de considérer des « essais équivalents » comme étant conformes à TOUTES les exigences de rapport d'essai en ce qui a trait aux essais liés au SDID, et pas seulement aux exigences énumérées à la réponse n° 97.

R159 Veuillez consulter la réponse à la question 156.

Q160 En ce qui concerne le critère M171, n° 301, Rayonnement solaire du volume 1, Instructions et exigences à l'intention des soumissionnaires : notre détecteur de produits chimiques proposé est fabriqué en Europe, il n'y a aucune installation d'essai en Europe centrale qui peut effectuer des essais selon la norme MIL-STD-810H, soit la méthode 505.7, figure 505.7-1, procédure I (A1-Hot Dry).

Il existe quelques installations d'essai qui pourraient faire une simulation d'un essai cyclique, mais seulement avec une température de rayonnement solaire constante (par exemple, 10 °C – simulation de nuit, 38 °C – simulation de jour).

- A. Les résultats de cette simulation seront-ils acceptables pour TPSGC comme rapport d'essai?
- B. Combien de cycles seraient recommandés pour que les procédures d'essai soient considérées comme suffisantes?

R160 A. Veuillez-vous référer à la réponse à la question 2. En extrapolant à partir de tests existants ou en utilisant des tests différents de ceux prescrits dans le SESys, c'est au soumissionnaire de démontrer la conformité dans tous les aspects des tests prescrits dans le SESys. Notez qu'une simulation ne sera acceptée que si elle est basée sur des tests physiques et prend en compte les conditions du test prescrit (c'est-à-dire pour le rayonnement solaire, cela comprendrait la température; la direction, le temps d'exposition, la fonction de l'ADIS, etc.).

B. Veuillez-vous référer à la réponse précédente.